

Les étapes vers la désignation d'un employeur

Premier point de contact

Communiquez avec le [bureau](#) de Travail NB dans votre région pour obtenir des renseignements sur les services offerts aux employeurs du Nouveau-Brunswick.

Discussion des besoins en main-d'œuvre

Un consultant en main d'œuvre travaillera avec vous pour discuter de vos besoins en main-d'œuvre et des services d'emploi auxquels vous pourriez avoir droit. Il mènera également une évaluation des besoins.

Prestation des services d'emploi et renvoi à l'immigration

Travail NB tentera ensuite de vous mettre en contact avec les services de l'emploi appropriés.

Lorsque l'immigration est définie comme un besoin en main-d'œuvre, votre évaluation des besoins sera ensuite envoyée à une agente ou agent du programme d'immigration pour être examinée davantage.

Cette personne communiquera avec vous pour discuter de nos [programmes d'immigration économique](#). Elle vous invitera possiblement à soumettre une demande de désignation provinciale.